

VILLE DE SAINT-HUBERT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 12 juin 2023 au 12 juillet 2023

30 Plans particuliers de Gestion des Réserves Naturelles Domaniales sises sur les communes d'Amay, Amblève, Andenne, Anhée, de Bullange, Burg-Reuland, Cerfontaine, Comblain-au-Pont, Engis, Florenville, Fontaine-l'Evêque, Gedinne, Gouvy, Hotton, Houffalize, La Louvière, Manhay, Modave, Nandrin, Nassogne, Philippeville, Raeren, Saint-Hubert, Saint-Vith, Seraing, Tenneville, Vielsalm

Le Département de la Nature et des Forêts de la Région wallonne a pris l'initiative de créer ou de mettre à jour les plans particuliers de gestion de 30 Réserves Naturelles Domaniales sur le territoire des cantonnements d'Aywaille, de Beauraing, Couvin, Dinant, Eupen, Florenville, La Roche-en-Ardenne, Liège, Marche-en-Famenne, Namur, Nassogne, Nivelles, Philippeville, Saint-Vith, Vielsalm.

Outre les 11 réserves naturelles domaniales déjà existantes (« La Côte sous le Point de Vue de Chassepierre » à Chassepierre, « La Montagne de Sosoye » à Sosoye, « L'Etang de Coubry » à Willerzie, Bourseigne-Neuve et Rienne, « Les Tartines de Comblain » à Comblain-au-Pont, « La Sablière de Larbois » à Comblain-au-Pont, « Rechtervenn » à Recht et Crombach, « La Vallée du Treisbach » à Lommersweiler et Meyerode, « La Vallée du Hasselbach » à Thommen et Lommersweiler, « La Vallée de l'Our » à Bullange, Reuland, Lommersweiler et Schoenberg, « La Vallée de l'Eiterbach » à Lommersweiler et Meyerode et « Rouge Poncé et Saint-Michel » à Saint-Hubert, Tenneville et Nassogne), ce sont 19 nouvelles réserves naturelles domaniales qui voient le jour.

Il s'agit des réserves naturelles suivantes : « Le Plateau des Sources » à Seraing, « Le Fond d'Oxhe » à Engis, Nandrin, Modave et Amay, « Les Anciennes carrières des Géromont » à Comblain-au-Pont, « La Vallée de l'Ulf » à Reuland « La Vallée du Braunlauf » à Thommen et Lommersweiler, « La Vallée du Koderbach » à Lommersweiler, « La Vallée du Weisterbach » à Thommen, « Marienthal » à Raeren, « La Vallée de l'Ourthe orientale de Wibrin à Nadrin » à Mabompré, Nadrin et Wibrin, « Le Bras mort de l'Ourthe de l'Afru » à Fronville, « Chavanne » à Vaux-Chavanne, « Les Fonds d'Achouffe » à Mont, « Le Grand-Bois » à Vielsalm, « La Petite Suisse » à La Louvière, « Les Terrils du Pétria et du Calvaire » à Fontaine-l'Evêque, « l'Île Notre Dame » à Silenriex, « Tiarmont » à Andenelle, « Le Tombeau de Franchimont » à Franchimont et « Le Tienne des Cauris » à Franchimont.

Ces sites sont d'un intérêt majeur du fait des habitats d'intérêt européen présents et des espèces végétales et animales menacées, rares, protégées ou caractéristiques des différents milieux qui s'y développent.

Avant l'adoption des arrêtés de création de ces réserves naturelles, leur Plan particulier de Gestion est soumis à enquête publique. Celui-ci comprend les renseignements administratifs, la carte, les aspects biologiques et les mesures générales de gestion.

Vous pouvez le consulter et émettre vos remarques pendant toute la durée de l'enquête publique, dans les bureaux des administrations communales concernées. Des renseignements complémentaires peuvent y être obtenus, ainsi qu'auprès des Ingénieurs-Chefs de Cantonnement d'Aywaille (Catherine Barvaux – 04 247 99 90), de Beauraing (Olivier Huart – 082 64 36 10), de Couvin (Jean Laroche – 060 31 02 81), de Dinant (Rémy Haas – 082 67 68 90), d'Eupen (Maxim Philipps – 087 85 90 20), de Florenville (Nathalie Lemoine – 061 32 52 80), de La Roche-en-Ardenne (Sandrine Lamotte – 084 24 50 80), de Liège (Nicolas Delhaye – 04 224 58 74), de Marche-en-Famenne (Damien Rouvroy – 084 22 03 46), de Namur (Pascal Lemaire – 081 71 54 11), de Nassogne (Stéphane Abras – 084 37 43 10), de Nivelles (Damien Bauwens – 067 88 42 90), de Philippeville (Quentin Mathy – 071 66 21 50), de Saint-Vith (Pascal Mertes – 080 28 08 50) et de Vielsalm (Jean-Claude Adam – 080 28 22 80).

L'enquête publique, d'une durée de 30 jours, débutera le 12 juin 2023.

Fait à Saint-Hubert, le 05/06/2023

Le Directeur général,
Frédéric LEROY



Le Bourgmestre,
Pierre HENNEAUX